



# COMMUNE DE BROC

---

## Stationnement des véhicules dans le village, en général et lors des manifestations

Le Conseil communal, soucieux d'appliquer les règles élémentaires en matière de stationnement et de sécurité, fait appel à la collaboration de tous les citoyens, afin que **les véhicules soient stationnés aux endroits autorisés**, en toute circonstance.

Par ailleurs, quatre **parcs gratuits sont** à disposition lors des manifestations :

- Cour de l'école primaire : 30 à 40 places (ouverture de la cour sur demande au Conseil communal)
- Place de l'église : 70 places (2 parkings)
- Parc Ammann : 25 places (en face de l'usine Plaspaq, Rue Nestlé)
- Place du Parc : 40 places (disque, stationnement limité à 2 h du lundi au samedi de 7 h à 19 h)

Des contrôles seront effectués et tout stationnement inconvenant sera sanctionné. Le Conseil communal remercie la population de sa collaboration et sa contribution au respect de l'ordre public.



Broc, septembre 2021